



Rentrée 2019/2020 **PASSERELLE HANDICAP**

Circulaire à l'attention des parents

Paris, le lundi 15 juillet 2019

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de retrouver votre jeune au mois de septembre. Bienvenue aux nouvelles familles qui ont fait le choix de notre dispositif. La communauté éducative porte un regard plein d'espérance sur chaque jeune pour lui permettre de s'épanouir sur le plan personnel et de construire son avenir professionnel. Dans le respect des différences, nous voulons développer le « savoir-vivre » ensemble.

Cette année, **la rentrée des jeunes aura lieu le mardi 10 septembre 2019.**

Pour préparer au mieux la nouvelle année scolaire, nous vous adressons quelques informations ci-après pour les points 1 à 4 et en pièces jointes pour les points 5 à 7 :

- 1- Organisation de la rentrée scolaire 2019-2020
- 2- Liste des documents à rapporter le jour de la rentrée
- 3- Liste des documents remis aux élèves le jour de la rentrée
- 4- Informations importantes pour toute l'année
- 5- Courrier de l'A.P.E.L (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre)
- 6- Liste des fournitures scolaires
- 7- Documents divers



Nous vous souhaitons un bel été et vous donnons rendez-vous le :

Mardi 10 septembre 2019 de 10h00 à 12h00 pour les jeunes du dispositif Passerelle Handicap

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

C. DANGUY DES DESERTS
Responsable UFA/CFC

B. CHIBANI-MANDEVILLE
Directrice-Coordinatrice



1. ORGANISATION DE LA RENTREE

L'accueil des jeunes par la formatrice responsable, Madame BERNARD-BRACHOT est fixé selon le planning de rentrée ci-après.

Formation	Pré-rentrée	Début des ateliers
Passerelle Handicap	Mardi 10 septembre 2019 de 10h00 à 12h00 Sur le Site de Bobillot	Mercredi 11 septembre 2019

IMPORTANT :

- ⇒ Les parents sont invités s'ils le souhaitent à participer à cette matinée de rentrée.
- ⇒ **Les ateliers débuteront officiellement le mercredi 11 septembre 2019.**

2. LISTE DES DOCUMENTS REMIS PAR LE JEUNE

Le jour de l'accueil en cours, chaque jeune remettra impérativement les documents suivants :

1. L'attestation d'assurance "Responsabilité Civile"
(demande à faire dès aujourd'hui auprès de votre assureur),
2. La Reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (R.Q.T.H.) fournie par la MDPH
(la demande est à faire rapidement pour les stages, si vous ne possédez pas encore ce document),
3. Une copie de l'attestation de droits à la sécurité sociale

3. DOCUMENTS REMIS LE JOUR DE LA RENTRÉE

Au moment de l'accueil, chaque jeune recevra les documents suivants qui devront impérativement être complétés, signés et remis à la responsable de la Passerelle Handicap :

- Les règles de vie scolaire de l'établissement, version 2019-2020
- L'emploi du temps provisoire jusqu'au 27 septembre 2019
- Le carnet de liaison
- La fiche de présence au self
- La note concernant les demi-pensionnaires
- La fiche médicale et autres certificats médicaux...
- Le certificat de scolarité
- La charte et le formulaire de responsabilisation relatif au bon usage de l'informatique, de l'Internet, et des salles et matériels spécifiques
- Le formulaire du droit à l'image

4. INFORMATIONS IMPORTANTES

① REUNIONS PARENTS-FORMATEURS :

La présence des jeunes est obligatoire tant sur les lieux de stage que sur les ateliers.

Les jeunes doivent fournir un travail personnel et régulier ; prenez connaissance du **carnet de liaison chaque jour !**

- ⇒ **Lors de la rencontre du 10 septembre**, nous vous présenterons l'équipe pédagogique de la Passerelle Handicap et les objectifs visés pour l'année lors de la rentrée.

Plusieurs « réunions individuelles » parents-formateurs seront organisées durant l'année.

- ⇒ Une rencontre pour le projet personnalisé de formation, vous permettra de faire un point complet sur le projet du jeune et d'échanger avec les formateurs présents.
- ⇒ La dernière rencontre finalisera l'année en faisant un bilan ensemble sur le jeune, son évolution et les perspectives pour l'année suivante.
- ⇒ En dehors de ces rencontres, en cas de nécessité, vous pouvez aussi demander un rendez-vous avec les formateurs.



Nous vous proposerons aussi, plusieurs fois dans l'année, des rencontres entre parents autour d'un thème choisi.

❶ E.P.S :

La présence en cours d'Education Physique et Sportive est **OBLIGATOIRE**.

Seul le Médecin Scolaire est habilité à déterminer les contre-indications spécifiques par rapport aux activités physiques et sportives en accord avec votre médecin traitant.
Ces éventuelles contre-indications ne dispensent en aucun cas de l'assiduité aux cours.

❶ MALADIE ET ABSENCES :

En cas d'absence, prévenir l'établissement dès la première demi-journée. Au retour, le jeune doit présenter un mot d'absence noté obligatoirement sur le carnet de liaison. **Tout appel téléphonique doit être confirmé par écrit.**

Il convient de distinguer :

- ⇒ Les **absences justifiées** par un certificat médical ou tout autre document officiel.
- ⇒ Les **absences non justifiées** qui seront sanctionnées selon les règles de vie de l'établissement.

❶ SORTIE ANTICIPEE :

En cas de demande de sortie anticipée du jeune, il doit y avoir obligatoirement un mot des parents :

- ⇒ dans le carnet de correspondance,
- ⇒ ou par mail à la responsable de la Passerelle Handicap.

Sans mot, aucune sortie ne sera autorisée.

❶ ASSURANCES :

Les élèves sont couverts par la Mutuelle Saint-Christophe.

☒ **Mutuelle Saint-Christophe** – 277 rue Saint-Jacques – 75005 PARIS

☎ 01 56 24 76 00

Cette assurance couvre les jeunes 24h/24 toute l'année, y compris pendant toutes les activités péri-scolaires (sport, voyages, classes de découverte). En cas d'accident durant les vacances scolaires, les familles doivent prendre contact directement avec la mutuelle. Cette assurance accident ne couvre en aucun cas les dommages aux vêtements ou leur perte.

L'assurance du groupe scolaire couvre les accidents subis et non les accidents provoqués par les élèves. Il est donc indispensable que les familles souscrivent une ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE pour tous les accidents que leurs enfants pourraient provoquer. Les familles doivent fournir IMPERATIVEMENT l'attestation de leur assurance.

❶ ACCIDENTS :

En cas d'accident survenu au groupe scolaire à un jeune dont la famille n'a pas pu être contactée, le Chef d'Etablissement prend la responsabilité de le faire transporter à l'hôpital le plus proche par les Sapeurs-Pompiers.

❶ SECURITE SOCIALE

Les jeunes sont couverts par la sécurité sociale de leurs parents jusqu'à l'âge de 20 ans. N'oubliez pas de contacter le Centre de Sécurité Sociale du domicile avant la date anniversaire de renouvellement de la carte de sécurité sociale.

Pour les stagiaires de la passerelle handicap de plus de 20 ans, la protection sociale est prise en charge par la Région Ile de France. Signalez-le pour que les documents nécessaires vous soient fournis.

❶ TRANSPORTS :

Cette année, la souscription au forfait NAVIGO IMAGIN'R s'effectuera très majoritairement en ligne sur le site **navigo.fr** dans la rubrique **« Je gère ma carte »**. La plupart des élèves déjà titulaire d'un forfait IMAGIN'R ne recevront pas le formulaire de réabonnement à leur domicile pour l'année scolaire 2019 - 2020, mais un e-mail les invitant à se réabonner en ligne. Pour cette année, les élèves qui recevront un formulaire papier devront encore le faire tamponner par le service de la Scolarité.

En septembre 2019, un abattement de 50% pour les familles parisiennes sera possible (cf. modalité dans un document en pièce jointe)

❶ EXAMENS

Les jeunes âgés de 16 ans et plus et passant un examen doivent impérativement produire une pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité) et l'attestation de recensement à la journée d'appel délivrée par la



Mairie du domicile. Sans ces documents, leur inscription ne sera pas prise en compte par le Service Inter-académique des Examens et Concours.

❶ PASTORALE

Tous les jeunes sont invités à participer à la vie de la Pastorale. Des temps d'échanges et diverses activités seront organisés notamment à l'occasion des temps forts (Saint-Vincent de Paul, Temps du souvenir, Noël, Pâques...) de l'établissement.

❷ ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE

Tous les jeunes sont invités à participer à l'Association Sportive et Culturelle (un programme détaillé des activités vous sera remis lors de la rentrée).

TRÈS IMPORTANT :

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, nous devons pouvoir vous joindre à tout moment. Tout changement de coordonnées (adresse, numéro de téléphone) doit IMPÉRATIVEMENT et IMMÉDIATEMENT être communiqué au service du secrétariat scolaire ou par votre espace Ecole Directe.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE L'INSCRIPTION AU SELF EST ANNUELLE ET DEFINITIVE. A PARTIR DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019 : AUCUNE ANNULATION NE POURRA INTERVENIR EN COURS D'ANNEE

IL EST OBLIGATOIRE DE RESPECTER LES DATES DES VACANCES SCOLAIRES

Merci !

Bonnes vacances à tous !

CONTACTS PRINCIPAUX

Madame Danguy des Déserts, responsable UFA Notre-Dame / CFC Saint-Vincent-de-Paul
c.danguydesdeserts@gs-svp.com

Boîte mail : contact@gs-svp.com